

## PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Temple-sur-Lot, le 16 mars 2024

L'assemblée générale de la FFA s'est réunie le samedi 16 mars 2024 à Temple-sur-Lot, sous la présidence de Christian Vandenberghe.

Les comités départementaux et ligues représentés, délégués et nombre de voix :

NOM	PRENOM	GRUPE	Voix
CALCHERA	Claude	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIN	2
GOUDET	Pierre	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR	1
MOREAU	Fabrice	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE ET LOIRE	2
LE GARREC	Sylvain	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR	1
MITCHELL-BROWN	Jean-François	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE	5
PEROT	Soizick	COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE	3
BODENNEC	Luc	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN	3
BLAISE	Hervé	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU CHER	1
NOURISSON	David	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER	0
TALAMONA	Jean-Pierre	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT RHIN	1
TIXIER	Arnaud	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES VOSGES	1
BURGUN	Erwan	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD	5
TERROM	Jacques	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME	1
LEROUX	Jean-Pierre	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE	4
ANDOLFI	Frédéric	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES	8
TASSY	Alain	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE	10
TOLLARD	Virginie	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE	8
ANDOLFI	Frédéric	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	3
TRICHET	Pierre	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	5
SOIA	Pierre	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOT ET GARONNE	4
DELCASSE	Alexandre	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HAUTE GARONNE	7
SIGAL	Delphine	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT	4
JANTAL	Benoit	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT	1
FENIE	Luc	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE	2
GUYON	Michel	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE	8
			<b>90</b>

Les ligues :

GUERINOT	Stéphane	LIGUE AVIRON AUVERGNE-RHONE-ALPES	21
GUYOT	Nicolas	LIGUE AVIRON AUVERGNE-RHONE-ALPES	21
CELERIEN	Christophe	LIGUE AVIRON AUVERGNE-RHONE-ALPES	21
CHEVAUCHET	Stéphane	LIGUE AVIRON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	5
GOUDET	Pierre	LIGUE AVIRON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	6
BODENNEC	Luc	LIGUE AVIRON BRETAGNE	12
PEROT	Soizick	LIGUE AVIRON BRETAGNE	12
BLAISE	Brigitte	LIGUE AVIRON CENTRE-VAL DE LOIRE	4
JOLLY	Nicolas	LIGUE AVIRON CENTRE-VAL DE LOIRE	4
CARROLAGGI	Arnaud	LIGUE AVIRON CORSE	2
PELTIER	Jean-Raymond	LIGUE AVIRON GRAND EST	16
VALLOIS	Jean-François	LIGUE AVIRON GRAND EST	17
BOSQUELLE	Dominique	LIGUE AVIRON HAUTS-DE-FRANCE	10
PINET	Xavier	LIGUE AVIRON HAUTS-DE-FRANCE	11
ANDOLFI	Frédéric	LIGUE AVIRON ILE-DE-FRANCE	25
FERREIRA	Pedro	LIGUE AVIRON ILE-DE-FRANCE	25
FARELLE	Laure	LIGUE AVIRON ILE-DE-FRANCE	25
OUVRY	Bénédicte	LIGUE AVIRON NORMANDIE	14
BOUSQUET	Mickael	LIGUE AVIRON NOUVELLE-AQUITAINE	14
FORST	Martin	LIGUE AVIRON NOUVELLE-AQUITAINE	14
GERBEAU	Bernard	LIGUE AVIRON NOUVELLE-AQUITAINE	14
PONCELET	Luc	LIGUE AVIRON OCCITANIE	12
SIGAL	Delphine	LIGUE AVIRON OCCITANIE	12
VELAY	Josiane	LIGUE AVIRON OCCITANIE	12
BRAUD	Hubert	LIGUE AVIRON PAYS DE LA LOIRE	13
COUPE	Bernard	LIGUE AVIRON PAYS DE LA LOIRE	14
ALLIGIER	Vincent	LIGUE AVIRON SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	16
COULOMB	Michel	LIGUE AVIRON SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	17
HOCHÉ	Sylvain	LIGUE AVIRON MARTINIQUE	6
			395

Sont présents :

C. Vandenberghe : président, F. Banton : trésorier, V. Busser : Secrétaire général, A. Dall'Acqua : membre du bureau chargée du développement des structures, M. Goudet : membre du bureau fédéral chargée des relations extérieures, P. Lot : membre du bureau fédéral chargé des compétitions, G. Marchand : membre du bureau fédéral en charge du handicap, B. Ouvry, Vice-Présidente chargée de communication, d'événementiel, de l'égalité femmes/hommes et de la mixité, M. Scotton : secrétaire générale adjointe chargée des textes réglementaires, A. Tixier : vice président chargé du sportif et du haut niveau, A. Tollard : vice présidente chargée du développement et S. Vieilledent, directeur technique national/directeur général

Les membres du comité directeur : S. Gautier-Guyon, P. Trichet, S. Guerinot, P. Goudet, F. Moreau, S. Perot, M. Goudet, B. Blaise.

Les vérificateurs aux comptes : M. Broquet et G. Boyer.

Le commissaire aux comptes : C. Rambeau de Audit France.

Le personnel fédéral : C. Autour, secrétaire de direction, V. Lété, secrétaire de direction et I. Dubuc, Contrôleuse de gestion.

Excusés : E. Forshaw, membre du comité directeur, R. Borel, Président de la commission des arbitres.

Anne Dauvergne et Thierry Filhol, Président de l'Aviron de Sainte-Livrade, accueillent les membres de l'assemblée générale.

C. Vandenberghe remercie la personnalité locale présente Jacques BORDERIE, Premier Adjoint au Maire de Sainte-Livrade, Conseiller Départemental et Vice Président de la Communauté de Communes Villeneuvoise puis lui laisse la parole.

Le Président salue la présence de Jean Porte, Grande Médaille d'Or de la fédération, fidèle à toutes les assemblées générales de la FFA.

Le Président ouvre la séance en excusant la Présidente CNR, L. Borie-Lancel, ainsi que P. Pellicier, Président de la MAIF.

Une minute de silence est observée à la mémoire des personnes décédées depuis la dernière AG.

**1- VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DECLARATION DE VALIDITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

V. Busser indique qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues et comités départementaux, l'assemblée générale peut valablement délibérer, les délégués présents disposant de 485 voix.

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut délibérer.

## **2- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 20 OCTOBRE 2023**

V. Busser demande à l'assemblée générale d'approuver le PV d'AGE du 20 octobre 2023 envoyé aux présidents de ligues et délégués et paru sur le site internet.

LE PROCÈS VERBAL EST APPROUVÉ A 465 POUR ET 20 ABSTENTIONS (485 voix).

### **3- RAPPORT DU PRÉSIDENT (ANNEXE 1)**

C. Vandenberghe procède à la lecture de son rapport.

V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

### **4- RAPPORT DU SECRÉTAIRE GENERAL (ANNEXE 2)**

V. Busser procède à la lecture de son rapport.

C. Vandenberghe interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

### **5- RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL/DIRECTEUR GENERAL (ANNEXE 3)**

S. Vieilledent procède à la lecture de son rapport.

V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

#### **Discussions :**

H. Braud souhaite connaître le montant de l'enveloppe 2024 pour le PSF et les critères.

S. Vieilledent précise que les critères évoluent pour cette année. Le PSF est complété avec un appel à projet "Animations vacances olympiques et paralympiques" et d'un dispositif "1 000 emplois sociosportifs".

L'enveloppe reste stable avec une évolution positive de + 3400 €

JR. Peltier revient sur le bilan haute-performance et précise que les équipes ont tout son soutien dans leur préparation en cette année olympique et paralympique.

F. Andolfi évoque le projet de Centre National d'Entraînement (CNE) et demande quand le lieu d'implantation et son organisation seront connus.

En préambule de réponse, S. Vieilledent précise que le sujet du CNE s'intègre, avant tout, dans un projet plus large de restructuration de notre haut-niveau et notamment autour des sujets du recrutement de la détection et de l'accompagnement des talents au niveau local et territoriale.

Le DTN précise que, sur le CNE qu'avant d'évoquer le lieu, la méthodologie de travail s'est orientée sur le contenu. Un cahier des charges a été écrit et décliné autour d'une matrice de notification permettant d'évaluer actuellement nos structures actuelles. Ce travail permettra de sélectionner 2 sites finalistes fin avril et d'envisager un choix unique entre fin mai et mi-juin. Les structures nationales Pôles France/Espoir actuels resteront en place pour garantir un niveau d'accession au haut-niveau dans toutes les régions. L'objectif sera de les concentrer sur la formation et le développement de nos SHN et notamment sur les dynamiques U19 et U23. En complément le CNE sera spécialement dédié à la préparation de la haute performance.

V. Alligier souhaite savoir comment sera intégré le haut-niveau mer dans la structuration des filières de haut-niveau.

Suite à l'intégration de l'aviron de mer et notamment du Sprint de plage au programme olympique pour 2028, S. Vieilledent indique qu'un travail de structuration et de formalisation du haut-niveau pour l'aviron de mer est en cours depuis 2023. Cette réflexion est basée, dans un premier temps, sur la définition des facteurs de performance de la discipline afin de pouvoir construire ensuite un système le plus en adéquation possible avec la discipline.

Est abordé le sport santé : de plus en plus d'offres gratuites sont mises en place par les communautés de communes. Le sport santé fait partie du modèle économique des structures, ces offres impactent la vie des structures. Comment se positionne la FFA ?

S. Vieilledent indique que la fédération est sensible à ce sujet. Une réflexion fédérale est initiée dans une nouvelle démarche dynamique et précurtrice.

H. Braud demande si la FFA pourra rentrer dans les dispositifs des maisons de santé.

S. Vieilledent indique que ce point est partie intégrante de la réflexion menée en faveur de la redynamisation du programme aviron santé.

A. Tassy demande que la FFA engage une réflexion pour les ligues et CD afin de coordonner les actions régionales sur ce sujet car l'ARS, selon les régions, applique des stratégies différentes.

P. Ferreira : est-il envisagé d'ouvrir aux bénévoles la formation Coach Aviron Santé, actuellement exclusivement réservée aux éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme professionnel d'aviron ?

S. Vieilledent rappelle que pour l'instant cette question subit le cadre de la réglementation en terme de prérogatives d'encadrement mais que la DTN étudie la question.

P. Trichet fait référence au projet visant à moderniser l'offre sportive compétitive et désire connaître le calendrier prévu pour sa réalisation.

S. Vieilledent indique que la réflexion est orientée sur la prochaine olympiade à partir de 2026. La FFA doit se donner le temps de retrouver une vraie vision stratégique sur ce sujet transverse qui touche à la fois le sportif et le développement. Un comité de pilotage a été mis en place pour mener la réflexion

S. Guerinot exprime des regrets concernant le fossé existant entre le haut niveau et les clubs, soulignant le besoin des clubs en matière d'expertise des cadres techniques. Il insiste sur la nécessité de rétablir une proximité entre ces deux niveaux. S. Vieilledent rappelle la volonté déjà évoquée lors de sa réponse concernant le sujet du CNE d'orienter, à nouveau, une action de la DTN auprès des clubs et des territoires sur la formation, le recrutement et la détection des sportifs.

## **6- RAPPORT DU TRÉSORIER GENERAL (ANNEXE 4)**

F. Banton procède à la lecture de son rapport et invite les délégués à lire l'annexe qui leur a été communiqué.

V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

F. Banton indique qu'il est important de prendre en considération l'installation d'un déficit structurel majeur de notre modèle (estimé à hauteur de 450 000 € pour 2023).

Il précise que celui-ci est essentiellement dû à la partie de nos actions non subventionnées sur nos fonds propres à hauteur de de 370 000 euros, (Ex : ristournes aux ligues, aides aux TSR, Match France-Grande-Bretagne, Coupe de France...) et en partie la masse salariale.

A travers le budget prévisionnel 2024, on constate que les efforts entrepris grâce à l'anticipation de cette situation (l'augmentation des licences et affectations votées l'année dernière, prix des sièges pour les engagements sur les championnats nationaux, recherche de nouveaux

sponsors, développement de modèles d'activité rémunérateurs), aident à réduire ce déficit pour environ 270 000 €.

Concernant le bilan : augmentation significative sur actif et passif sur poste autres créances concernant l'investissement pour les travaux du siège. Portant un actif net à 7 289 760 euros contre 5 472 456 € en 2022.

**Discussion :**

A. Carrolaggi aborde la question du déficit structurel et fait référence à la façon dont le Ministère subventionnait auparavant les organisations nationales. Il s'interroge sur la situation des autres fédérations à cet égard.

## **7- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (ANNEXE 5)**

Mr Rambeau de Audit France, donne lecture du rapport général des commissaires aux comptes puis du rapport sur les conventions réglementées

Ces rapports n'appellent ni question, ni observation.

**Discussion :**

H. Braud interroge sur le processus ayant conduit à la décision de modifier les règles comptables. Il souhaite savoir si la commission des finances de la FFA a été consultée à ce sujet. Il note également qu'il ne voit plus son nom figurant sur cette commission sur le site internet.

C. Rambeau précise que le changement a été effectué par ses soins. Il était impératif de recalculer les licences et affiliations sur leur période de validité soit du 1er septembre au 31 août de l'année suivante : Ainsi pour régulariser, un tiers (période du 1er septembre au 31 décembre) des produits des licences et affiliations 2023/2024 perçus ont été comptabilisés sur l'exercice 2023 pour un montant de 628 852,47 € et les charges correspondantes, versements aux Ligues Régionales et Comités Départementaux, pour un montant de 102 409 €

L'an prochain les comptes 2024 seront présentés avec 2/3 des licences 2023/2024 et 1/3 des licences 2024/2025.

F. Banton explique que le besoins de cette évolution a été identifiée par le commissaire aux comptes et lors des contrôles effectués en novembre et janvier. Par conséquent, il n'était pas nécessaire de consulter la commission des finances, car il s'agissait simplement de mettre en conformité nos règles comptables.

Concernant la composition de la commission, la situation sera rectifiée dès que possible.

## **8- RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES (ANNEXE 6)**

M. Broquet et G. Boyer donnent lecture du rapport des vérificateurs aux comptes.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

Des messages vidéos sont diffusés aux délégués :

- Thomas San Marco, Directeur Général CNR
- Tony Estanguet, Président du COJO
- Marie-Amélie Le Fur, Présidente du CPSF
- David Lappartient, Président du CNOSF

## **9- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, QUITUS AU COMITE DIRECTEUR**

### **• 1ère résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du trésorier, des commissaires aux comptes et des vérificateurs aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A 464 POUR ET 21 CONTRE (485 VOIX).

### **• 2ème résolution**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2023 à C. Vandenberghe, président de la FFA, et au comité directeur.

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A 442 POUR, 21 CONTRE ET 22 ABSTENTIONS (485 VOIX).

## **10- AFFECTATION DU RESULTAT 2023 (ANNEXE 7)**

Sur proposition du trésorier, l'assemblée générale décide :

- d'affecter le résultat 2023 - 6456,16 € au poste réserves , ce qui portera ce poste à 1 117 049,70 € après affectation.

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A 460 POUR ET 25 ABSTENTIONS (485 VOIX).

## **11- APPROBATION DU BUDGET 2024 (ANNEXE 8)**

F. Banton commente le budget 2024.

### ***Présentation du budget 2024 :***

Augmentation globale de 1 006 000 € par rapport au budget AG 2023.

En introduction, le trésorier souligne l'impact des JOP sur le budget 2024.

A savoir au niveau des charges, des coûts de billetterie à hauteur de :

78 000 € pour les JOP et de 85 000 € pour organisation du parcours de la flamme, réceptifs et évènementiel FFA

### **Au niveau des charges :**

- **Fonctionnement fédéral** : pas de commentaire particulier.

Un budget estimé à 1 223 000 €.

- **Structuration FFA et projets de développement** :

Reconduction de toutes les actions à l'identique. Le budget est estimé à 2 770 308 €.

Le projet visant à créer un nouveau bateau entreprise innovant, pour remplacer le bateau actuel, rencontre actuellement des difficultés de financement pour la conception et la finalisation du bateau. À ce jour, aucun investisseur n'a été trouvé pour soutenir cette phase du projet.

Il est envisagé de solliciter une subvention à travers le dossier "5 000 équipements", afin d'acquérir 50 bateaux sur deux exercices, pour un financement total de 395 000 € en 2024. De

plus, un montant de 20 210 € sera affecté à ce projet, provenant de la reprise des fonds non utilisés des subventions CNDS accordées en 2017 pour le projet du Huit Découverte.

- **Pôle Performance :**

Le budget estimé est de 4 689 112 €.

Ensemble des charges conformes, pas de changement excepté une provision sur les primes qui seront octroyées aux médaillés JOP 2024 à hauteur de 120 000 €.

- **Pôle Performance – Médical**

RAS

Le budget est estimé à 328 925 €.

- **Promotion des métiers du sport - Formation**

Reste dans la continuité

Le budget est estimé à 269 842 €.

Soit un total des charges à hauteur de 9 281 209 euros.

**Au niveau des produits :**

F. Banton souligne qu'en comparaison du budget 2023, les fonds propres prévus au budget 2024 commencent à compenser le déficit structurel.

Le budget est basé sur une hausse de 2% des licences incluant l'impact de l'augmentation des tarifs des licences et affiliations qui sera proposé au vote de l'assemblée générale de mars 2024 pour un tiers de sa valeur.

Au total, le produit affiliation et licences représente 2 239 561 € contre 2 059 000 € dans le budget 2023.

A noter également, la reprise de fonds dédiés concernant la mise en place d'Exalto (remplacement de GOAL) car réalisation en 2024 pour un montant de 50 000 €.

- **Fonctionnement fédéral :**

RAS

- **Structuration et projets de développement :**

Une augmentation significative du produit lié aux engagements des championnats nationaux à hauteur de 285 000 € contre 220 000 € dans le budget 2023.

Il est prévu un financement via des subventions locales, sur le parcours de la Flamme à hauteur de 45 000 €.

F. Banton précise que concernant les produits, la ligne engagements aux divers championnats passe à 280 000 €.

Il informe que la fédération a répondu à un appel d'offres du COJO pour la location de canots de sécurité pendant les Jeux Olympiques, en échange de quoi elle s'est engagée à assurer la maintenance du matériel. Cette collaboration générera des revenus de 80 000 € pour la FFA.

- **Pôle performance**

Le contrat de performance ANS a été reconduit à hauteur de 3 391 000 €.

- **Promotion des métiers du sport – Formation**

RAS

- **Partenariats**

Les partenariats classiques ont été reconduits.

A noter que CNR s'est engagée à verser 100 000 € de plus sur 2024 pour des projets de développement durable.

La recherche de partenaires se poursuit. Dans ce cadre, le Rowing Business Club a été créé et des contacts sont pris.

L'estimation de produit est à hauteur de 100 000 €.

Il est à souligner que le budget présenté est historique avec 9 281 209 €.

L'assemblée générale doit approuver le budget.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE A 429 POUR, 29 CONTRE ET 12 ABSTENTIONS (470 VOIX) LE BUDGET 2024 TEL QU'IL LUI EST PRESENTE.**

### **12- FIXATION DES TARIFS 2025 (ANNEXE 9)**

Le trésorier soumet à l'assemblée générale les TARIFS 2025 selon la proposition adoptée par le comité directeur le 24 février 2024.

L'assemblée générale doit approuver les tarifs.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE LES TARIFS 2025 PAR 368 POUR, 91 CONTRE ET 11 ABSTENTIONS (470 voix).**

### **13- DÉSIGNATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES**

C. Vandenberghe indique que Maurice Broquet et Gerard Boyer, ont fait part de leur souhait de candidater pour un mandat jusqu'à la prochaine AG 2025.

Il est donc proposé de désigner ces deux vérificateurs.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉSIGNE A 470 POUR (470 Voix) CES DEUX CANDIDATS COMME VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2025.**

### **14- RAPPORT DU MEDECIN COORDINATEUR DU SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (Annexe 10)**

Le rapport du médecin ayant été envoyé aux délégués, V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles qui seront transmises à F. Maton.

### **15- RAPPORT DES COMMISSIONS (ANNEXES 11 A 19)**

Les rapports ayant été envoyés aux délégués, V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles auxquelles les présidents se soumettent.

Les rapports des commissions n'ayant pas été transmis dans les délais de l'AG seront joints en annexe du PV.

### **16- REMISE DE LA GRANDE MÉDAILLE D'OR**

C. Vandenberghe remet la Grande Médaille d'or à Bénédicte OUVRY et retrace son parcours de pratiquante, de bénévole et de dirigeante : présidente de la Ligue de Normandie, Secrétaire

de la Zone Nord Ouest, Membre du comité directeur de la FFA depuis 2016 et depuis 2020 Vice Présidente de la FFAviron, élue au sein de la commission lutte contre les violences et discrimination du CNOSF, Vice Présidente du CROS de Normandie en charge du sport santé, handi-sport et LGBT. Bénédicte est engagée dans la communication, l'événementiel, l'égalité homme/femme, la mixité, la parité et la diversification des pratiques, domaines où elle est active tant dans sa vie de bénévole que de professionnelle.

## **17- QUESTIONS DIVERSES**

### **• Campagne ANS 2024**

A. Dall'Acqua fait part de l'ouverture de la campagne ANS dès le 18 mars pour laquelle les informations ont été communiquées dans la Note Infos n°369.

Cette campagne est accompagnée :

- d'un appel à projet « Animations vacances olympiques et paralympiques » : dispositif, piloté par les fédérations, accompagnant financièrement les clubs qui s'engageront à accueillir des jeunes, issus de territoires prioritaires, pendant les prochaines vacances scolaires de Pâques et d'été.
- et d'un dispositif "1 000 emplois sociosportifs" : dispositif permettant de favoriser l'encadrement sportif des jeunes les plus éloignés de la pratique sportive. Ce dispositif est déployé par l'État visant à soutenir 1 000 clubs sportifs qui souhaitent s'engager dans la création d'un poste d'éducateur socio-sportif.

### **• Webinaire d'informations du Pôle Clubs et Territoires**

Une réunion d'information se tiendra le 11 avril concernant les statuts-types.

### **• Adoption des statuts-types des ligues et comités départementaux**

Il est précisé que les ligues et comités départementaux devront tenir leur assemblée générale extraordinaire validant leurs nouveaux statuts avant le 1er juillet 2024.

Il est également indiqué que devront se tenir entre le 1er septembre et le 30 octobre les AG électives des ligues et comités départementaux pour permettre aux nouvelles instances de participer aux votes de l'AG Élective fédérale du 16 novembre 2024.

Pour rappel, le process des votes pour l'AG Élective fédérale se déroulera comme suit :

- Élection arbitres via le collège des arbitres
- Élection SHN via le collège des SHN
- Élection entraîneur via le collège des entraîneurs

### **• Sport santé**

A. Tassy revient sur le sport santé et s'étonne qu'une commission fédérale ne soit pas dédiée à cette thématique.

V. Busser précise que les statuts adoptés le 20 octobre ne prévoient pas cette commission. Toutefois, la nécessité à introduire cette commission dans le cadre de l'évolution de nos statuts sera à étudier.

S. Vieilledent rappelle l'intérêt à ne pas multiplier le nombre de commissions et à trouver la bonne organisation et répartition dans les actions.

### **• Public Loisir/Adulte**

M. Forst exprime son regret quant au fait que la question de l'aviron de loisir/adulte n'ait pas été évoquée lors de cette Assemblée Générale.

V. Busser indique que la fédération reconnaît pleinement cette pratique . L'offre sportive actuelle comprend des animations, des randonnées et des compétitions nationales (telles que la Longue Distance et les Masters) destinées plus particulièrement à cette catégorie de pratiquants.

S. Vieilledent souligne que la FFA aspire à revitaliser la pratique de la randonnée dans le cadre de son offre sportive. Une augmentation du nombre de licenciés âgés entre 40 et 60 ans est observée et la FFA souhaite impliquer cette population dans les programmes sportifs de la FFA. La DTN exprime sa volonté d'aller au-delà de l'offre sportive compétitive.

B. Gerbeau évoque les programmes des championnats du monde masters qui considère toutes les catégories d'âges. Il regrette que le programme français ne fasse pas de même.

V. Busser rappelle que la version de programme proposée aux masters est basée sur notre réglementation. L'intégration de toutes les catégories mettrait en péril l'organisation des régates nationales par la multiplicité des catégories.

En ce qui concerne la randonnée, P. Ferreira indique qu'un travail est en cours au sein de la fédération. Cependant, il souligne la nécessité d'une réflexion sur la mise à disposition des bateaux pour cette pratique afin d'encourager son développement.

Pour ce qui est de la pratique loisir/adulte, il est crucial que les clubs et les départements proposent des animations spécifiques. Il est essentiel que la base soit proactive dans la création d'activités pour cette pratique.

#### • Charte Fleuves sans plastique

V. Tollard informe que le Val-de-Marne a mis en place la charte des fleuves sans plastique. La FFA est ambassadrice de cette charte et a redynamisé cette opération.

#### • Licenciés J12

X. Pinet observe une baisse du nombre de licenciés chez les J12 et demande quelles solutions la FFA envisage pour cette tranche d'âge.

S. Vieilledent explique qu'une solution est en cours d'élaboration à travers l'offre sportive, soulignant que la pratique pour cette catégorie ne doit pas se limiter exclusivement à la compétition. Il mentionne le travail en cours avec les écoles et la digitalisation du sport.

A. Tollard rappelle que des initiatives ont été mises en place avec les écoles telles que l'Escape Game et Rame en 5ème. Il insiste sur le rôle des clubs à proposer des animations aux écoles pour inciter les élèves à adhérer aux clubs.

C. Vandenberghe remercie l'ensemble des délégués pour les échanges fructueux.

Le Président clôt l'assemblée générale à 15h50.



Vincent BUSSER  
Secrétaire Général

*Destinataires : Délégués des ligues/Délégués des comités départementaux/Présidents des ligues, des comités départementaux et des commissions/Membres du comité directeur/ S. Vieilledent, DTN*